

ARRETE DE POLICE

OBJET : Marche de la 30th Division 2024 à Stoumont

Le Bourgmestre,

Vu la Nouvelle Loi Communale,

Vu l'article 41 et suivants du Code de Roulage,

Attendu l'organisation d'une marche de la 30th Division le 23 novembre 2024 à Stoumont ;

Attendu qu'il importe de prendre certaines mesures de circulation pendant la durée de la manifestation ;

Vu l'urgence ;

ARRETE :

Art. 1. : L'autorisation est accordée pour l'installation de la signalisation routière prévue en la matière pour une manifestation gênant la circulation.

Art. 2. : Le 23 novembre 2024 de 8h00 à 17h00, la circulation sera perturbée à Stoumont sur la N633, du carrefour Sainte-Anne jusqu'à l'entrée du village de Stoumont. La vitesse maximale autorisée est limitée à 30km/h sur ce tronçon.

Art. 3. : Le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits sur la N633 du point de vue « Le Congo » jusqu'à l'immeuble n°65 (Route de l'Amblève) le 23 novembre 2024 de 8h00 à 19h00.

Art. 4. : Les signaux réglementaires et les barrières d'interdiction seront placés à une distance suffisante selon le règlement sur la circulation routière.

Art. 5. : Toutes les mesures de sécurité seront prises pour garantir au maximum la bonne visibilité tant de jour que de nuit de toute la signalisation et de tout obstacle créé par la manifestation.

Art. 6. : Dès la fin de la manifestation, les lieux, remis en état, seront dégagés de toute signalisation devenue inutile. Il en sera de même si, en raison de l'évolution ou de l'interruption de la manifestation, cette signalisation n'est plus justifiée.

Art. 7. : Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.

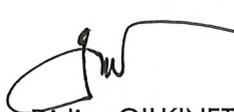
Art. 8. : Le présent arrêté entrera en vigueur immédiatement après son affichage à l'endroit habituel des publications officielles.

Art. 9. : Des expéditions du présent arrêté seront transmises :

- Au requérant.
- A la Police Locale de Stoumont.
- Au service des travaux de la Commune de Stoumont (Borgoumont).
- Au chef des ouvriers de la Commune de Stoumont.
- Au service communication de la Commune de Stoumont.
- Au service technique de la Commune de Stoumont.

Fait à Stoumont, le 19 novembre 2024.

Le Bourgmestre,


Didier GILKINET

